

DOSSIER DE PRESSE

Tulle, le 1er/04/2021

LA DEMARCHE « FRANCE SERVICES » : UN ACCES A UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE DE QUALITE POUR TOUS LES CITOYENS

Le 25 avril 2019, le président de la République a annoncé, à l'issue du Grand débat national, sa décision de créer le réseau « France services ». La volonté présidentielle a trouvé sa traduction opérationnelle dans la circulaire du Premier ministre adressée aux préfets le 1^{er} juillet 2019.

La création de ce nouveau réseau poursuit trois objectifs :

- **regrouper dans un même lieu plusieurs services, gérés par neuf opérateurs distincts**, afin d'améliorer l'accessibilité des services publics. Ainsi, chaque citoyen se rendant dans un établissement France Services peut se faire aider dans ses démarches en lien avec la Mutuelle Sociale Agricole, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Pôle emploi, La Poste, le Ministère de la Justice, la Direction générale des finances publiques et le Ministère de l'Intérieur.
- **améliorer l'accessibilité des services publics et simplifier les démarches administratives**, à travers la présence d'au moins une France Services par canton et à moins de trente minute du domicile de chaque citoyen d'ici fin 2022. Cet accueil est réalisé au moins 24 heures par semaine réparties sur 5 jours.
- **renforcer, de manière substantielle, la qualité du service rendu aux usagers**, avec la mise en place de plans de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogènes dans l'ensemble du réseau « France services ».

L'État s'engage aux côtés des porteurs des structures par un financement forfaitaire annuel de **30 000 euros**.

Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex



Cette ambition s'appuie sur le réseau existant des maisons de services au public (MSAP) l'ouverture de nouvelles implantations « France services » là où sont les besoins, prioritairement dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La finalité du projet est donc de lutter contre l'errance administrative et d'apporter aux citoyens une réponse sur place, sans avoir à les diriger vers un autre guichet.

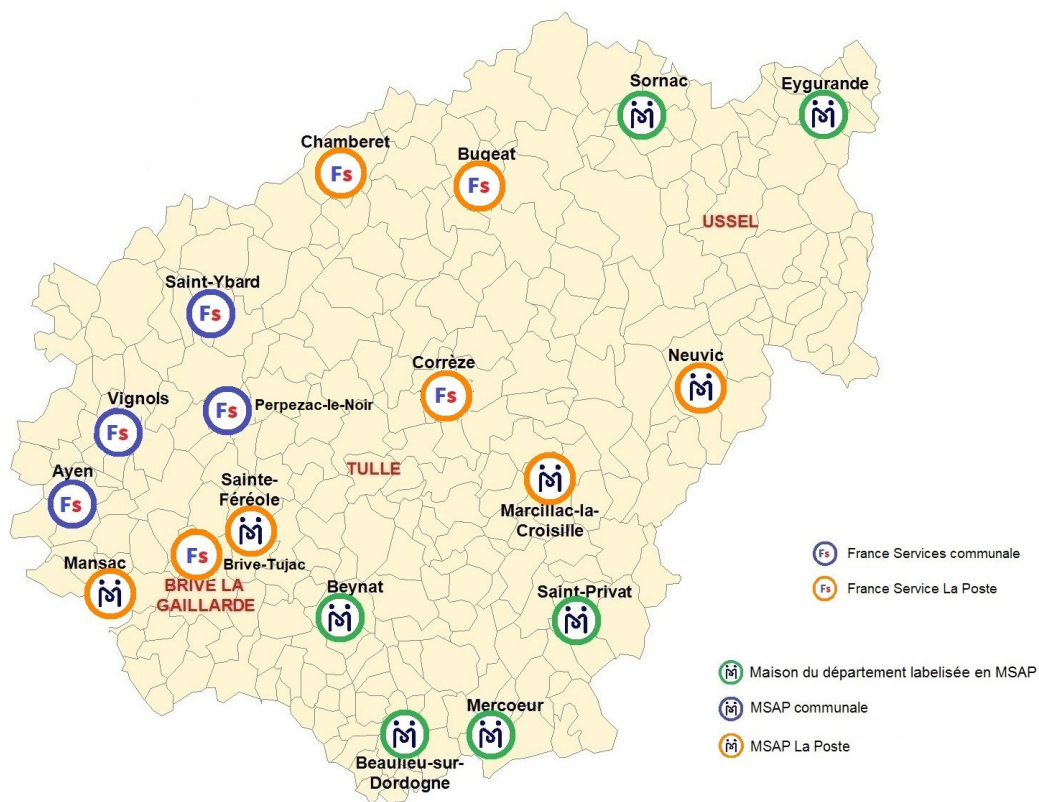
Dans le département de la Corrèze, **trois MSAP candidates à la « première vague » de labellisation ont obtenu la labellisation « France services » au 1^{er} janvier 2020** : les MSAP d'Ayen, de Saint-Ybard et de Chamberet.

Par la suite, **quatre autres structures ont été labellisées le 1^{er} septembre 2020** : les MSAP de Vignols, Bugeat et Corrèze et le bureau de poste de Brive-Tujac, situé en quartier politique de la ville.

Enfin, l'ANCT a annoncé la labellisation pour janvier 2021 de la mairie de Perpezac-le-Noir.

Aujourd'hui, la France Services de Vignols, suite de la MSAP créée en 2017 est inaugurée, 6 mois jour pour jour après sa labellisation par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Carte des actuelles structures France Services et MSAP (mars 2021)



Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex



France Services : Ils racontent la démarche

Martine Souzy, maire de Vignols

“A l’origine, le bureau de poste de la commune voyait sa fréquentation diminuer, nous avons donc décidé de transformer ce bureau de poste en agence postale communale. Par la suite, l’agence postale communale a accueilli la Maison de services au public en avril 2017. Grâce au travail de notre première agent, l’activité de la MSAP n’a cessé de croître. J’ai donc prolongé le travail de l’ancienne équipe municipale en sollicitant la labellisation “France Services”.

Lorsqu’on lui demande les apports pour sa commune de la structure France Services, aucune hésitation possible : “la présence d’une structure France Services a redonné vie au bourg de Vignols, grâce à cette présence de services publics de proximité, nous pouvons attirer de nouveaux habitants.”

Véronique et Fanny, agents France Services

Les deux agents, l’une ancienne secrétaire comptable arrivée en avril 2017 et l’autre qui a travaillé auprès de personnes handicapées, expliquent leur choix de travailler au sein de la structure France Services « Nous avons toutes les deux choisi ce métier pour le contact humain et la proximité avec les usagers, la recherche de solutions à leurs difficultés est également très intéressante, on apprend aussi beaucoup. »

Mais le plus appréciable dans leur métier, c’est surtout « les remerciements des usagers que nous avons accompagnés, ils nous donnent de leurs nouvelles, voire nous envoient des boîtes de chocolats ».

Leur souhait pour l’avenir de leur structure : « élargir les partenariats pour améliorer encore la qualité du service rendu aux usagers et continuer à se former sur les actualités des politiques publiques ».

M. Yann Le Brun, sous-préfet d’Ussel, référent du programme pour le corps préfectoral

Dans chaque département, les services des préfectures accompagnent les porteurs de projets (communes, La Poste, etc.) dans leur démarche de labellisation "France services" en les préparant à la phase d'audit préalable et en organisant la formation de leurs agents. Nous animons également le réseau des structures labellisées en faisant le lien entre les responsables de ces structures et les partenaires nationaux et locaux. En résumé, nous sommes les garants de la qualité du service rendu aux usagers du réseau "France services".

Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

